



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-353

Avis public est donnée par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mai 2022, le conseil de la Municipalité de Labelle a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2022-53 relatif à la création d'une réserve financière maximale de 400 000 \$ pour la gestion des actifs ».

Le règlement numéro 2022-353 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter, tel que requis par la Loi, en date du 26 mai 2022.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Labelle, ce 31^e jour de mai 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière